

# ACCOMPAGNEMENT PROFESSIONNEL PERSONNALISÉ DES PERSONNELS ET DES ORGANISATIONS

## Le SRH à votre service

Le service des ressources humaines (SRH) apporte soutien et expertise aux unités en matière de gestion des ressources humaines, de management et de gestion de l'emploi. Ses équipes accompagnent individuellement les agents, fonctionnaires ou personnels contractuels, à chaque étape de leur vie professionnelle et en toute confidentialité :

- Gestion administrative des carrières et paie ;
- Formation permanente de l'analyse des besoins à la mise en œuvre d'actions ;
- Action sociale ;
- Accompagnement des parcours professionnels.

## pour vous accompagner

- Accompagner les agents dans leur intégration, leur réflexion sur leur projet professionnel et leur souhait de mobilité ou de reconversion ;
- Apporter notre expertise en cas de difficultés professionnelles ;
- Conseiller les directeurs d'unité et les responsables de service pour la gestion des emplois et des compétences : identification et analyse des besoins, recrutement, organisation, formation et management.

## VOUS ÊTES AGENT DU CNRS

### Vous venez d'arriver dans une unité CNRS

- Vous avez été recruté(e) par voie de concours externe

Vous aurez un entretien avec la conseillère RH dans le semestre suivant votre arrivée afin d'évaluer avec vous les conditions de votre prise de fonction. Il vous sera présenté les objectifs de cette première année d'intégration, les différentes phases de la période de stage et les dispositifs d'accompagnement que le SRH peut vous proposer.

- Vous avez bénéficié d'une mobilité interne ou d'un accueil en détachement ou vous êtes recruté(e) sur un CDD

Votre gestionnaire RH se tient à votre disposition pour toute question relative à votre parcours professionnel au CNRS et sur les métiers.

### Vous vous interrogez sur : vos missions, vos activités ou votre évaluation

- Ingénieur et technicien

Chaque année, un entretien annuel d'activités est organisé avec votre responsable direct et/ou le directeur d'unité. Il donne lieu à la rédaction d'un dossier annuel d'activités. Il s'agit d'un moment privilégié pour faire un point sur vos activités, le développement de vos compétences et sur votre projet professionnel. En cas de questionnement sur votre Branche d'Activité Professionnelle (BAP) d'appartenance et/ou votre emploi-type, vous pouvez solliciter l'avis de la responsable du SRH. Elle est également à votre disposition pour toute question relative à votre évaluation.



- Chercheur

Dans le cadre du suivi des avis émis par le Comité national de la recherche scientifique (CoNRS), la responsable du SRH pourra être amené à vous rencontrer, en lien avec les autres acteurs concernés, afin de faire le point sur votre activité professionnelle, de cerner la nature des difficultés rencontrées et d'envisager des perspectives d'actions à mettre en place. Au-delà de cette démarche formalisée, vous pouvez aussi, à votre initiative, prendre contact avec la conseillère RH pour aborder votre situation professionnelle.

- Contractuels

Vous pouvez demander un entretien avec votre responsable hiérarchique ou le directeur d'unité, afin de faire notamment un point sur le bilan de vos activités, les objectifs à venir, les formations nécessaires et/ou la préparation de la fin de votre contrat. Cet entretien sera systématique et annuel si votre contrat est d'une durée supérieure à un an.

## Vous envisagez une évolution dans votre parcours professionnel

- Vous souhaitez effectuer une mobilité interne ou externe au CNRS (changement d'affectation, détachement, disponibilité)

La conseillère RH vous donnera toutes les informations sur les différentes possibilités de mobilité et les procédures en vigueur. Il peut, si nécessaire, vous accompagner pour formaliser votre projet.

- Vous souhaitez faire un point sur votre parcours professionnel

La conseillère RH peut vous présenter les différentes possibilités d'évolution et vous accompagner dans votre projet.

## Vous rencontrez des difficultés professionnelles

- Au cours de votre parcours, vous pouvez être confronté(e) à des difficultés professionnelles ponctuelles

Vous pouvez solliciter un entretien avec la conseillère RH ou la responsable du SRH afin d'analyser votre situation et étudier avec elle les actions possibles.

- Vous avez bénéficié d'une mobilité interne ou d'un accueil en détachement ou vous êtes recruté(e) sur un CDD

La conseillère RH se tient à votre disposition pour toute question relative à votre parcours professionnel au CNRS et sur les métiers.

# VOUS ÊTES DIRECTEUR D'UNITÉ OU RESPONSABLE D'ÉQUIPE OU DE SERVICE

## Le SRH vous conseille dans vos activités de gestion RH et de management

- Vous souhaitez faire évoluer l'organisation de votre unité, d'une équipe ou d'un service

La responsable du SRH peut intervenir en appui au management et apporter son expertise en organisation du travail. Elle peut vous orienter dans le cadre de la réorganisation d'une équipe, du redéploiement d'agents ou dans tout autre action liée à la gestion des ressources humaines de votre unité.

- Vous identifiez des difficultés avec une équipe ou un agent

La responsable du SRH peut vous aider dans l'analyse de la situation et dans la mise en œuvre d'un plan d'actions.

- Vous préparez les campagnes de promotion et/ou les demandes de ressources

Au regard de vos priorités, du contexte professionnel et des missions et activités des agents, la responsable du SRH vous informe des différentes possibilités et peut vous conseiller.

- Vous recrutez

La responsable du SRH peut apporter son expertise dans toutes les phases de recrutement interne ou externe (stratégie de l'unité, profils de poste, entretien de recrutement, etc.).

Le SRH peut vous mettre en relation avec les autres acteurs susceptibles d'intervenir dans votre accompagnement personnalisé.

### POUR EN SAVOIR PLUS

Site de la délégation  
Vos contacts en région  
Charte des CDD

